

Au sommaire

- 4 ACTES COURANTS - IMMOBILIER**
Propriété. Exploitation d'une source, convention au profit d'un syndicat intercommunal et non-prescription de l'usage
Urbanisme / Construction. Abrogation de certaines dispositions du Code de l'urbanisme
- 5 ENTREPRISE**
Baux commerciaux. Renouvellement du bail et opposabilité à l'adjudicataire du local commercial
- 7 FAMILLE - PATRIMOINE**
Droit international privé. Réforme du droit international privé monégasque
Épargne. Rémunération des comptes et livrets à compter du 1^{er} août 2017
- 9 FISCAL**
Impôt sur le revenu. Les modifications apportées au dispositif *Malraux* par la loi de finances rectificative pour 2016
Plus-values. Plus-values professionnelles : rappel des dispositifs d'exonération applicables
- 11 RURAL**
Agriculture. Valeurs vénales des terres agricoles et des vignes en 2016

À LA Une

Déficits fonciers : l'Administration fait évoluer sa doctrine

Au cours de l'année 2017, la déductibilité des revenus fonciers a fait l'objet de deux modifications importantes.

La première, issue de la loi de finances, vise l'hypothèse de l'immeuble détenu en démembrement de propriété.

La seconde, née d'un arrêt du Conseil d'État du 26 avril 2017, concerne la cessation de la location causée par la vente de l'immeuble. L'Administration vient d'intégrer ces nouvelles dispositions dans sa base documentaire, avec ajout de commentaires. > **LIRE P. 1**

Un encart publicitaire « Formation Defrénois : Les défis des réformes de la Justice du 21^e siècle pour le notaire » est joint au présent numéro